



Coopération pour le Désarmement

# RECSA

## Bulletin Trimestriel

4ème numéro

A la une

Juin – Décembre 2007

### Notre Vision

Une sous-région sûre et sécurisée, dans un continent pacifique et exempt de la prolifération des armes

### Notre mission

Coordonner la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands lacs et la Corne de l'Afrique.

## Chers partenaires,

Bienvenue dans ce numéro du bulletin trimestriel d'informations sur les activités du RECSA. En plus du rapport sur les activités dans les Etats membres, nous vous présenterons des faits récents sur les armes légères et de petit calibre.

Dans un effort de partage des expériences entre les pays membres, nous avons introduit une section contenant des informations sur les Points focaux nationaux. Dans cette édition nous nous concentrerons sur celui du Burundi.

Pendant la période d'activités couverte par cette édition, le Soudan est devenu le 9ème Etat membre du RECSA à ratifier le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes. Le Président Omer Hassan Ahmed El Bashir a signé et scellé l'instrument de ratification le 10 octobre 2007. L'instrument a été déposé au Secrétariat du RECSA par l'Ambassadeur adjoint de la République du Soudan au Kenya.

Vos articles brefs et suggestions sont les bienvenus et nous nous ferons le devoir de les publier dans nos prochaines parutions.

**Angela Baiya-Wadeyua**

**Responsable de la Communication et des Relations publiques**

[awadeyua@recsasec.org](mailto:awadeyua@recsasec.org)

## Tour d'horizon régional BURUNDI

**Harmonisation régionale des législations sur les armes à feu et les munitions : Atelier des Comités politique et juridique du Burundi, Bujumbura**



Participants à l'atelier du Comité juridique du Burundi

La réunion s'est concentrée sur la création d'un comité juridique. Le comité se penchera sur la question de l'harmonisation de la législation burundaise sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) avec celle des autres Etats membres du RECSA sur la base du Protocole de Nairobi et définir les directives en vue

>> Pg 2

Intérieur



Pg 4. **Destruction d'explosifs en Ouganda**



Pg 7. **Statut d'observateur des Nations Unies pour le RECSA**



Pg 8. **Profil des PFNs**



Pg 10. **Marquage et recherche de l'origine des armes**

d'une harmonisation juridique.

Le processus d'harmonisation régionale des législations n'a pas pour but d'imposer à tous les Etats membres du RECSA une législation commune. Par contre, les pays ont consenti à ce que leurs lois respectent certaines normes minimales dans certains domaines particuliers de contrôle en fonction de la situation spécifique de chaque pays.

La réunion a passé en revue l'état actuel

des lois régissant les ALPC au Burundi et a fait le point des progrès réalisés par les Membres du Parlement au Burundi, en RD Congo et au Rwanda dans le cadre de l'harmonisation de leurs législations. Ces trois pays sont pionniers du processus parmi les Etats membres du RECSA.

Ont participé à l'atelier, le coordonnateur du Point focal national du Burundi, les juristes de l'Armée, de la police et des autres forces de sécurité, les procureurs du ministère de la Justice, les conseillers juridiques du

ministère des Affaires Etrangères ainsi que les personnes ressources du RECSA et de SaferAfrica.

La révision de la législation sur les ALPC améliorera en outre les conditions de paix et de sécurité pour tous les habitants du Burundi, pays qui émerge de plus d'une décennie de guerre civile.

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

### Ateliers de sensibilisation des cadres supérieurs et de formation des formateurs sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), Kinshasa

Le but de l'atelier de sensibilisation était de familiariser les Haut-fonctionnaires à la tête des ministères, des directions et des autres institutions représentées au sein du PFN avec les questions liées au problème de la prolifération des ALPC, au Protocole de Nairobi et aux initiatives régionales et internationales pertinentes qui abordent le problème.

L'atelier a noté que d'énormes quantités d'armes illégales étaient détenues par les civils, et que l'existence d'un réseau compliqué de trafiquants d'ALPC demeure toujours un grand problème surtout dans l'Est du Congo. De plus, des dispositions urgentes doivent être prises pour réglementer la possession légale d'armes à feu par la révision et la promulgation d'une nouvelle législation.

Les participants ont été éclairés sur les fonctions et les responsabilités du PFN de la RDC, et sur leurs obligations en matière d'autonomisation de l'institution dans l'exercice

efficace de son mandat.

On pouvait distinguer au nombre des participants, les officiers supérieurs de l'Armée, les Haut-fonctionnaires de la Police, les membres des Commissions de Défense et de Sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat, les Haut-fonctionnaires des Douanes et de l'Immigration ainsi que les organisations de la société civile les plus engagées dans la lutte contre la prolifération des ALPC illicites dans le pays.

L'atelier de Formation des formateurs a enregistré la participation de 40 délégués issus des institutions de formation en matière de répression à savoir : les Douanes, l'Immigration, les Prisons ; l'Assemblée nationale et la société civile.

Les participants devront initier des formations semblables en vue de renforcer les capacités d'autres agents de répression à travers le pays dans le cadre de la résolution des questions liées aux ALPC et les problèmes qui en découlent.

## DJIBOUTI

### Atelier des Comités politique et juridique de Djibouti

Djibouti est situé dans une sous région affectée par une instabilité causée par des conflits dans les divers pays qui constituent la Corne de l'Afrique. Ce qui a engendré une prolifération d'armes légères, situation qui a encore augmenté le taux d'insécurité dans la région.

L'objectif visé par l'Atelier des Comités politique et juridique était d'offrir un forum pouvant permettre aux participants de s'accorder sur les méthodes d'adoption des législations sur les armes légères et de petit calibre. Ceci en reconnaissance du fait que le gouvernement de Djibouti reconnaît l'importance de l'harmonisation de sa législation en vue de se conformer au Protocole de Nairobi afin de permettre au pays de combattre la prolifération d'armes illicites.

Les participants étaient en provenance du Point focal national Djibouti, des institutions chargées de la répression, et d'autres directions gouvernementales.

## ETHIOPIE

### Atelier des Comités politique et juridique de l'Ethiopie, Addis-Ababa

L'Ethiopie ne dispose pas de législation qui aborde exclusivement les questions et les problèmes posés par les armes légères. La législation de 1960 en vigueur est obsolète.

Le taux de criminalité a augmenté, aggravé par la prolifération d'armes légères et de petit calibre (ALPC). La situation en appelle au contrôle de la possession illégale d'ALPC. La revue et le renforcement de la législation en la matière est vitale et fait partie d'une plus vaste stratégie de résolution du problème.

L'Atelier de l'Ethiopie était le sixième d'une série d'ateliers semblables organisés avec les Comités politique et juridique dans les Etats membres du RECSA. Les Comités ont la responsabilité de réviser les lois nationales en fonction des directives établies par rapport à l'harmonisation régionale des législations sur les ALPC.

La réunion a passé en revue les lois en vigueur sur les ALPC en Ethiopie et les progrès réalisés dans le cadre de leur révision. Le Comité juridique a élaboré un plan visant à orienter le processus de révision.

# SOUDAN

## Harmonisation régionale des législations : Atelier des Comités politique et juridique du Soudan, Khartoum

Le Soudan a été parmi les premiers pays à reconnaître dans les années 1930 la question des armes légères et de petit calibre (ALPC). Une loi, visant à résoudre le problème posé par les ALPC, a été votée en 1932 et révisée en 1986 pour couvrir les questions liées à leur trafic et à leur usage.

De nouveaux développements dans les années 1990 ont entraîné la nécessité de légiférer à nouveau, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre des protocoles

internationaux et la résolution du problème des ALPC. Une nouvelle politique est à présent nécessaire pour faire face aux nouveaux défis émergents.

Le Soudan a démarré le processus d'harmonisation de sa législation avec celles des autres Etats membres du RECSA.

L'atelier du Soudan a enregistré la participation des membres du Comité juridique du Soudan. On pouvait aussi noter la présence d'autres participants en

provenance des services juridiques publics, de divers agents en charge de la sécurité et des représentants du Sud Soudan.

La réunion a abordé plusieurs questions au nombre desquelles, celle de la planification du processus de révision des lois sur les ALPC au Soudan, les questions à couvrir par la politique et la nouvelle législation, la mise en œuvre, la définition des priorités, l'allocation des ressources, les parties prenantes à impliquer dans le processus d'élaboration.

# OUGANDA

## Harmonisation régionale des législations : Atelier des Comités politique et juridique de l'Ouganda



*Participants à l'atelier du Comité juridique de l'Ouganda.*

Le Comité a passé en revue les progrès réalisés dans le cadre de l'élaboration d'une politique sur les armes à feu (voir l'article sur la politique ci-dessous), la révision de la législation de l'Ouganda sur les armes à feu et les munitions et l'évolution du pays vers l'harmonisation de sa législation sur les ALPC avec celle des autres pays de la région.

Les participants étaient en provenance

des Ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Industrie; de la Police ougandaise, l'Autorité fiscale de l'Ouganda, SaferAfrica, SaferWorld, la direction de l'Immigration, des branches spéciales au sein d'autres institutions publiques.

La réunion a élaboré un programme pour orienter l'adoption de la politique et réviser la législation en question. Elle a aussi

identifié les diverses parties prenantes à impliquer dans le processus.

La réunion a noté que l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, le Rwanda et le Burundi étaient au nombre des pays qui ont réalisé des progrès dans le processus d'harmonisation des législations.

## Formation des responsables chargés de la gestion des arsenaux d'armes à feu aux niveaux national et régional, Kampala

La réunion a été organisée par le RECSA conjointement avec le Point focal national sur les Armes légères et de petit calibre de l'Ouganda.

Le forum a servi à sensibiliser les participants sur les recommandations du Guide des meilleures pratiques sur la gestion des stocks, le marquage, le retraçage de l'origine des armes à feu, le courtage, la documentation, la collecte et l'élimination/destruction ; l'importation, l'exportation, le transfert et le transit des armes légères et de petit calibre (ALPC); les mesures législatives entre autres questions.

La réunion a enregistré la participation des responsables chargés de la gestion des armes à feu et des arsenaux aux niveaux national et régional de la Police ougandaise, des forces de défense populaires de l'Ouganda et des prisons de l'Ouganda. D'autres participants provenaient des directions des affaires juridiques et de la répression de l'Autorité en charge de la protection des espèces sauvages, l'Autorité fiscale de l'Ouganda, de l'Unité d'intervention rapide de la Police ougandaise, l'Unité anti-terrorisme de la Police, l'Unité de lutte contre les vols de stocks des Quartiers généraux de la Police et 12 responsables des bureaux régionaux de la Police administrative.

La réunion était un suivi par le RECSA de l'Accord exprimé par les Etats membres selon lequel les archives des transactions, des octrois d'autorisations, des armuriers, des courtiers, des trafiquants, des manufacturiers, des importateurs et des exportateurs, des vols, des pertes et des destructions soient entretenues de façon constante et gardés pendant une durée de 10 ans au moins par les

acteurs de l'industrie et de 25 ans par les gouvernements. L'atelier a cherché à promouvoir et renforcer la coopération au sein des diverses institutions/directions publiques de l'Ouganda qui traitent ou s'occupent des questions d'armes à feu.

La réunion de l'Ouganda a permis la réalisation de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier organisé en janvier 2007 en Tanzanie au cours duquel il a été convenu que les responsables chargés de la gestion des arsenaux d'armes à feu aux niveaux national et régional soient sensibilisés sur les sections clés du Guide des meilleures pratiques.

Au titre de l'article 16 du Protocole de Nairobi, les Etats membres du RECSA ont entrepris de développer des mesures de soutien à la transparence, à l'échange des informations et à l'harmonisation.

L'Ouganda s'est engagée à coopérer avec le reste du monde dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites. Le pays a ratifié un certain nombre de déclarations et de protocoles régionaux et internationaux dans ce sens. Au nombre de ces derniers on peut citer le Plan d'action des Nations Unies, la Déclaration de Bamako, la Déclaration de Nairobi et le Protocole de Nairobi.

## Séances de consultations nationales sur le Projet de Document de politique nationale de l'Ouganda

Le PFN de l'Ouganda qui dépend du Ministère de l'Intérieur, s'est lancé dans des activités de consultations nationales sur le nouveau Projet de politique nationale sur les armes à feu. Le but de l'activité a été de réunir et d'incorporer les points de vue des citoyens afin d'assurer que le document reflète une appartenance et un consensus nationaux. La première consultation

nationale pareille a eu lieu en 2003-2004.

Le processus d'élaboration d'une nouvelle Politique nationale se déroule au titre du Chapitre 2 du Plan d'action national qui est concentré sur l'élaboration d'une politique sur les armes à feu conforme aux normes internationales et régionales. Ceci inclut les Directives sur les meilleures pratiques en matière de législation adoptées par le Conseil des ministres du RECSA.

Au cas où elle serait approuvée, la politique qui est présentement à sa troisième étape constituera la base de l'élaboration d'un projet de loi devant remplacer la loi sur les armes à feu en vigueur depuis 1970.

Au nombre des domaines principaux dont il est tenu compte dans le projet de politique on distingue la possession d'armes à feu (pour un usage officiel par un Etat ou privé) ; le marquage, le retraçage de l'origine des armes à feu, le nouveau système d'octroi d'autorisation, la classification des armes à feu, l'importation, l'exportation, le transport, le transit et le courtage des armes à feu et la gestion des stocks.

## Destruction d'explosifs en Ouganda

Le 2 novembre 2007, les Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) ont procédé à la destruction d'une grande quantité de munitions et d'équipements militaires à la base militaire de Nakasongola. La destruction publique a été une preuve de l'engagement du gouvernement à débarrasser le pays des surplus de stocks d'armes inutiles.

La cérémonie a été présidée par l'Honorable Chrispus Kiyonga, ministre de la Défense, et coordonnée par le PFN de l'Ouganda, institution gouvernementale en charge de la mise en œuvre des mesures nationales de prévention, de lutte et d'éradication de la prolifération of armes légères et de petit calibre.



Gauche: Un expert EOD et un fonctionnaire de l'UPDF se préparent pour une explosion



Deoite: Nuages de fumée après l'explosion

# TANZANIE

## Atelier du Comité juridique, Dar-es-Salaam

La Tanzanie est l'un des quelques Etats membres du RECSA à avoir élaboré un Plan d'action national.

Le pays a aussi élaboré un Projet de politique nationale sur les armes légères et de petit calibre, un Projet de loi sur les armes légères et de petit calibre, un Projet de loi sur les explosifs, et un Projet de règlement de contrôle des armes à feu.

Ces derniers ont fait objet de larges discussions et de propositions d'amendement. Ils seront incorporés aux documents avant leur présentation au gouvernement pour approbation, leur soumission au Parlement pour examen et discussion et leur promulgation.

La réunion a apporté son soutien au pays en passant en revue les progrès réalisés en matière d'élaboration de sa politique nationale qui fait partie d'un programme global de réduction de la prolifération et de la facilité d'acquisition des armes à feu, éléments majeurs à la base des crimes avec violence.

Une réunion d'évaluation organisée par les Comités politique et juridique a été proposée pour Août 2007. Son but sera d'examiner les versions définitives des documents, d'en discuter, de les adopter avant de les transmettre au ministre de la Sûreté et de la Sécurité publique pour action à prendre.

## Programme d'échange des PFN, Dar es Salaam et Arusha

Il s'agit de la troisième visite d'échange organisée par le RECSA et les PFN, les deux précédentes s'étant déroulées à Kampala and Nairobi. Elle a enregistré la participation des représentants des PFN et de ceux de la société civile impliqués dans les activités de lutte contre les armes du Burundi, du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda.

Leur objectif était de tirer profit de la vaste expérience du PFN de la Tanzanie en matière de mise en œuvre du Plan d'action national (PAN) de gestion et de contrôle des armes. Les participants ont aussi discuté de l'élaboration de la politique, de l'harmonisation de la législation et du partenariat entre les PFN et la société civile.

# RWANDA

## Suivi de l'Atelier de consultation nationale sur l'élaboration d'un Plan d'action national de gestion et de contrôle des armes tenu à Kigali, au Rwanda

Une compréhension exhaustive du problème des armes légères et de petit calibre (ALPC) dans les Etats membres du RECSA s'avère importante en vue d'informer dans le cadre de l'élaboration des PAN qui pourront aborder de façon efficace la question de la prolifération des armes illicites. Le Rwanda manque d'informations appropriées sur les ALPC en son sein. Cependant, malgré cette lacune, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures visant à aborder le problème de la prolifération des ALPC illicites.

L'objectif de cet atelier de suivi organisé à Kigali a été essentiellement de définir une feuille de route pour l'élaboration d'un

PAN pour le Rwanda.

Les participants qui étaient venus du RECSA, du Centre d'information et de recherches en matière de sécurité, du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), des Ministères, de la société civile, du Point focal national du Rwanda, des directions de la Police et des Douanes, ont passé en revue un certain nombre de questions, dont la disponibilité des informations sur la situation des ALPC au Rwanda, les actions nécessaires pour entreprendre une cartographie complète de la situation des ALPC au plan national, les démarches pratiques à suivre pour l'élaboration d'un PAN, entre autres



Participants à l'atelier en vue de l'élaboration du PAN du Rwanda.

## Elaboration d'un PAN pour le Rwanda : Atelier de formation des agents de répression et des représentants de la société civile, Kigali

Le gouvernement du Rwanda attache une grande importance à la mise en œuvre avec succès de la Déclaration de Nairobi et du Protocole de Nairobi. Afin d'assurer la réalisation de ces engagements, l'élaboration d'un Plan d'action national (PAN) s'avère crucial pour aborder le problème de la prolifération des ALPC dans le pays.

Le PAN devrait prévoir un ensemble de mesures détaillées permettant d'aborder le problème de la prolifération des ALPC illicites, prévoir le renforcement des capacités de la société civile et des institutions de répression, prévoir l'élaboration de programmes de réduction d'armes légères orientés vers le développement, entre autres.

Le RECSA en collaboration avec le Point focal national (PFN) du Rwanda a organisé un atelier de deux jours sur le renforcement des capacités et la formation des responsables chargés de la répression au niveau provincial et des membres de la société civile. Il s'agit de parties prenantes importantes dans le processus d'élaboration d'un PAN pour le pays. L'atelier a lieu à la suite de deux ateliers semblables organisés dans la Province de l'Ouest (Rubavu et Rusizi) sur l'élaboration du PAN.

L'atelier a servi à préparer les participants à soutenir les équipes de recherches qui procéderont à la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PAN.

# KENYA

## Atelier de formation des responsables principaux chargés de l'octroi des autorisations sur les armes à feu au niveau national et provincial, Nairobi

Les Etats membres du RECSA ont convenu que toutes les informations pertinentes relatives aux armes légères et de petit calibre (ALPC) soient gardées pendant une durée d'au moins 10 ans. Il s'agit des archives des transactions, des octrois d'autorisations, des armuriers, des courtiers, des trafiquants, des manufacturiers, des importateurs et des exportateurs, des vols, des pertes et des destructions.

La tenue des archives facilitera la transparence et le partage d'informations nécessaires dans le cadre de la coopération sous-régionale dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC.

La réunion de Nairobi a été un suivi de celle organisée en Janvier en Tanzanie pendant laquelle des questions de coopération et d'échanges d'informations dans le cadre de la lutte contre le problème de la prolifération des ALPC et le crime international ont été au centre des discussions. Elle a été organisée par le RECSA conjointement avec le PFN Kenya.

L'atelier a eu pour objectif de promouvoir et de renforcer la coopération au sein de la Police, l'Armée, les services de renseignements, les services de Douanes, les responsables du contrôle frontalier et la société civile du Kenya afin de mettre un

terme aux activités criminelles en rapport avec l'utilisation des ALPC illicites.

La réunion était aussi une occasion de sensibiliser les participants sur les recommandations du Guide des meilleures pratiques en matière de gestion des stocks, le marquage, le retraçage de l'origine des armes à feu, le courtage, la documentation, la collecte et l'élimination/destruction ; l'importation, l'exportation, le transfert et le transit des ALPC, les mesures législatives etc.

# SEYCHELLES

## Atelier des Comités politique et juridique

La réunion a été organisée afin de passer en revue les progrès réalisés jusque-là par les Seychelles dans le cadre de l'élaboration d'une politique sur les armes à feu et du processus de révision de la législation nationale sur les armes à feu et les munitions.

La formation d'un Comité chargé de l'élaboration d'une politique nationale et d'un Comité juridique a été largement au centre des discussions y compris la composition et la législation dont il faudra tenir compte lors de l'élaboration de la politique.

Ces comités permettront de faire avancer le pays dans les processus d'élaboration d'un Plan d'action national et d'harmonisation d'une législation pertinente en conformité avec le Protocole de Nairobi et selon les recommandations du Conseil des ministres.

## Ateliers de sensibilisation des cadres supérieurs sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre & de formation des formateurs

Actuellement, les Seychelles ne sont pas directement touchées par la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC). L'île est pacifique et le taux de crimes à main armée est encore négligeable.

Le rôle du Point focal national est de prendre des mesures préventives en vue d'assurer que le pays ne connaisse pas la souffrance et la terreur causées par l'utilisation abusive des ALPC. Néanmoins, les Seychelles soutiennent les autres Etats membres du RECSA dans leurs efforts de recherche de solutions au problème des ALPC.

La formation en vue de les informer sur les questions liées au problème de la prolifération des armes illicites. La formation a eu pour but de renforcer les capacités des institutions dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de lutte contre le problème des ALPC illicites.

L'atelier de sensibilisation des cadres supérieurs des institutions de répression a eu pour but de les familiariser avec les questions liées aux ALPC, de les informer sur la Déclaration de Nairobi, le Protocole de Nairobi et les initiatives régionales et internationales sur le problème posé par les ALPC illicites. L'atelier a par ailleurs permis d'éclairer les Haut-fonctionnaires sur la fonction et les responsabilités du Point focal national des Seychelles, et leurs obligations en matière d'appui à l'institution dans l'accomplissement efficace de son mandat.

L'atelier de formation des formateurs a enregistré la participation d'instructeurs issus des institutions en charge de la répression et des institutions de



Participants à la réunion des Seychelles

# Activités du RECSA

## Statut d'observateur des Nations Unies pour le RECSA

Le RECSA est maintenant bien en voie d'obtenir le statut d'observateur à part entière aux Nations Unies.

Un projet de résolution sur le statut d'observateur du RECSA a été examiné et adopté lors des récentes assises du sixième Comité de la 62ème session de l'Assemblée générale des NU.

La résolution a été parrainée par le Burkina Faso, le Burundi, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, l'Ouganda, la République unie de Tanzanie, le Ghana, le Malawi, le Costa Rica, le Mali, la Namibie, le Sierra Leone, le Lesotho, le Nigeria et le Niger.

Une fois qu'il lui est accordé, le statut permettra au Centre de promouvoir ses objectifs au niveau des NU à travers une interaction avec d'autres pays et organisations internationales impliqués dans la recherche de solutions aux problèmes posés par les armes légères et de petit calibre.

Lors de sa participation à la réunion des NU, le Secrétaire exécutif du RECSA, Mr Francis Sang, a rencontré le Président de la 62ème session, S.E. M. Srgjan Kerim (Ex-ministre des Affaires Etrangères de Macédoine) au siège des NU.

M. Sang a informé S.E. M. Kerim sur les progrès de la région en matière de mise en



*S.E. M. Srgjan Kerim accueille M. Francis K. Sang dans son bureau au siège des Nations Unies, New York*

œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la prévention, la lutte et l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (UNPoA).

M. Sang a aussi rencontré séparément S.E. M. Paul Badji (Président du premier Comité - Sénégal) et S.E. M. Alexei Tulbure (Président du sixième Comité - République de Moldavie) pour des discussions similaires.

Pendant la même visite, le Secrétaire exécutif a offert un déjeuner aux représentants des Etats membres du RECSA et à la communauté des donateurs qui comprend les Amis de la Déclaration de Nairobi (FOND). Il a remercié les Etats membres du RECSA pour avoir soutenu la demande d'acquisition par l'organisation du statut d'observateur aux Nations Unies.

## SEANCE D'INFORMATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF AVEC LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Le 9 juillet 2007, le Secrétaire exécutif du RECSA M. Francis K. Sang a eu une séance d'informations avec l'Honorable Evariste Ndayishimiye, ministre de l'Intérieur de la République du Burundi et Président en exercice du Conseil des ministres du RECSA dans son bureau à Bujumbura au Burundi.

Il l'a informé entre autres des progrès réalisés dans le domaine du recrutement du personnel, de la mise en œuvre des activités dans les Etats membres.



*Compte-rendu de M. Francis K. Sang, Secrétaire exécutif du RECSA au président du Conseil des ministres du RECSA dans son Bureau à Bujumbura au Burundi.*

## VISITE DE COURTOISIE AU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS (CI/RGL)



Le Secrétaire exécutif du RECSA rend une visite de courtoisie au Secrétaire exécutif de la CI/RGL à Bujumbura au Burundi.

### La 4ème réunion du Comité consultatif technique

La réunion s'est tenue à Nairobi et a connu la participation des coordonnateurs des Points focaux nationaux pour la gestion et le contrôle des armes légères en provenance des Etats membres du RECSA et des représentants de la société civile et des organisations confessionnelles.

Le forum a fait des amendements au Manuel du personnel du RECSA et au Règlement financier, et a fait des préparatifs en vue de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres prévue pour le 15 octobre 2007.



Réunion du Comité consultatif technique

### La 2ème réunion extraordinaire du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres, organe suprême du RECSA, s'est réuni le 15 octobre à Nairobi. On pouvait y noter la participation des ministres du gouvernement et les coordonnateurs des Points focaux nationaux, les ambassadeurs, les Hauts-commissaires et les représentants de la société civile et les organisations confessionnelles en provenance des 12 Etats membres du RECSA.

Les ministres ont discuté des questions essentielles de politique qui ont un impact sur les activités du RECSA en matière de coordination des actions de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la région.

Le Secrétaire exécutif du RECSA a rendu une visite de courtoisie à l'Ambassadeur Liberata Mulamula, Secrétaire exécutif de la CI/RGL à Bujumbura. Les deux responsables ont discuté de la mise en œuvre des programmes de la CI/RGL dans la région. De plus, le RECSA a été mandaté par la CI/RGL pour mener à son compte, les activités relatives à la lutte contre les armes légères dans quatre autres pays que sont l'Angola, la République Centrafricaine, la République du Congo et la Zambie.

Le responsable des affaires juridiques/législatives du RECSA a effectué une visite au Ministère de l'Intérieur de la République de Zambie et au bureau zambien du Point focal national de la CI/RGL. Le but de la visite a été de discuter du Protocole d'accord entre le RECSA et le gouvernement. Le Protocole d'accord définira le cadre de mise en œuvre d'un projet sur les armes légères en Zambie au titre de l'Accord CI/RGL-RECSA

### Coopération régionale et internationale

Le RECSA a été représenté au niveau de diverses réunions régionales et internationales. Il s'agit de la 62ème session de l'Assemblée Générale des NU à New York pendant laquelle la demande d'acquisition par le RECSA du statut d'observateur a été examiné, la réunion du Comité régional interministériel de la CI/RGL, l'atelier de sensibilisation de la CI/RGL sur le Pacte de Sécurité, de stabilité et de développement dans la région des Grands Lacs et l'atelier du Bureau des affaires du désarmement BAD des Nations Unies sur l'Instrument international permettant de retracer l'origine des armes à feu illégales.

Au nombre des autres réunions, on peut citer, la réunion informelle de Genève en vue de préparer la réunion des NU tenue en juillet à New York afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action des NU (UNPoA), le Symposium de la ligue des Etats arabes qui s'est tenu au Caire, la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) qui s'est tenue au Cameroun, la réunion de l'Organisation de la coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est (EAPCCO). Le RECSA a été représenté à la réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement de Commonwealth qui s'est tenue en Ouganda et a saisi cette occasion pour sensibiliser l'audience sur les questions liées aux ALPC.

Le RECSA et la Communauté de l'Afrique de l'est ont signé en Juin 2007, un Protocole d'accord qui ouvre la voie à des activités conjointes de lutte contre la prolifération des ALPC entre les deux organismes régionaux. Le RECSA a participé à des planifications de réunions avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) dans le cadre d'un projet conjoint sur les ALPC.

# Profil des PFNs

Le point focal national pour le contrôle et la gestion des armes légères et de petit calibre du Burundi

## Introduction

Le Burundi a souffert de 12 années de guerre civile. Par conséquent, le pays fait face à un sérieux problème de circulation d'un nombre élevé d'armes légères illégales au sein de la population civile.

Conscient du danger que représente la prolifération des armes légères illicites, le gouvernement s'est résolument engagé à lutter contre ce fléau. Le 15 mars 2006 le Burundi a ratifié le Protocole de Nairobi pour la Prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes.

Le Chef de l'Etat a lancé, le 14 avril 2006 à CIBITOKE, province du pays, située au nord-ouest une campagne de désarmement de la population civile et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (CTDC).

## Activités du CTDC

In Burundi, les fonctions du contrôle et de la gestion des armes légères du Point focal national sont exercées par le CTDC. Comme son nom l'indique, la Commission est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes nationaux de désarmement des civils en possession d'armes illicites dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre prolifération des armes légères et de petit calibre.

La vision de la CTDC est de parvenir à mettre sous contrôle la prolifération des armes légères et de petit calibre et réduire la violence à main armée dans le pays. Ses activités sont coordonnées par M. Sylvestre Kibeceri (OCP1).

La Commission a aussi pour responsabilité de veiller à ce que le Burundi adhère aux engagements régionaux et internationaux à savoir, le Plan d'action des Nations Unies pour la prévention, la lutte et l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (UNPoA), la Déclaration de Bamako, la Déclaration de Nairobi et le Protocole de Nairobi.

Le Point focal national du Burundi a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Burundi et le RECSA dans le cadre de la réalisation de divers programmes de formation et de sensibilisation. Des ateliers ont été organisés dans ce sens avec les membres de la CTDC, les professionnels des médias, des représentants de la société civile, des hauts fonctionnaires des services de répression et des décideurs, des commandants des régions militaires et des commissaires de la Police nationale du Burundi.

Un atelier sur l'élaboration d'un Plan



*Sylvestre KIBECERI, Président du CTDC et coordonnateur du Point focal national du Burundi,*

d'action national pour le Burundi a été organisé à l'intention des acteurs étatiques et la société civile en vue de les sensibiliser sur l'importance du Plan une fois mis en place.

Le programme de désarmement des civils est conditionné par le retour à la paix et à la sécurité dans le pays et va se dérouler suivant la stratégie contenue dans le document de stratégie nationale de désarmement de la population civile et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre adopté par le conseil des ministres en séance du 12 octobre 2006.

La stratégie consiste à sensibiliser les différents détenteurs d'ALPC dans le but de les convaincre à remettre volontairement leurs armes moyennant une compensation. Dans le même elle prévoit des mécanismes de récupération et oblige le gouvernement à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité.

Les civils ont répondu favorablement à l'appel lancé par son Excellence le chef de l'Etat en remettant jusque-là 5000 ALPC illicites, 1500 grenades et roquettes.

Dans le cadre du programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et de Réintégration des anciens combattants, plus de 19.000 combattants ont été réintégrés dans la société et leurs armes récupérées. La plupart de ces armes ont été détruites. D'autres armes saisies au cours des combats ou des mains des criminels ou qui sont défectueuses sont régulièrement détruites par le gestionnaire des stocks.

A titre d'illustration, 311 armes et 1200 munitions toutes catégories confondues ont été détruites en 2005 et 1660 armes et une grande quantité de munitions en 2006 et tout récemment en 2007, 400 armes ont été détruites pour marquer la célébration du 7ème anniversaire de la déclaration de Nairobi sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre dans

la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique.

## Zone d'activités

Le PFN du Burundi mène essentiellement ses activités dans la Province de Bujumbura Mairie, à Gitega, à Bubanza, à Bururi (Rumonge) et à Makamba (Lac Nyanza).

## Succès de la CTDC

Le PFN a enregistré des succès dans les domaines de la sensibilisation du public sur les questions relatives aux armes légères, le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et des institutions étatiques et la collecte et la destruction des armes à feu obsolètes et illicites.

## Défis

Le PFN du Burundi est confronté à un certain nombre de défis dans l'exercice de ses activités. Au nombre de ces défis, l'existence d'un mouvement rebelle qui est toujours en possession d'armes à feu et qui n'a pas encore été réintégré dans les structures étatiques.

De plus, le PFN manque de moyens financiers pour mettre en œuvre le programme de désarmement conformément aux dispositions du programme national.

Ces difficultés peuvent être surmontées à travers la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme national et au démarrage de négociations générales entre les parties belligérantes.

## Sources de financement

Les activités du PFN du Burundi sont financées par le gouvernement, le Bureau des Nations Unies pour la Prévention et la gestion des crises (PNUD/BCPR), le gouvernement de Suisse et le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF).

## Perspectives d'avenir

Les activités à court terme de la Commission technique relèvent essentiellement de l'élaboration d'un Plan d'action national, le renforcement des capacités des divers acteurs de la gestion et du contrôle des armes, l'harmonisation de la législation nationale en conformité avec le Protocole de Nairobi, la sensibilisation du public et la collecte des armes, la mise en place d'un système de gestion de données, la mise en œuvre du Protocole de Nairobi ainsi que du Plan d'Action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

## Adresse de Contact

Sylvestre KIBECERI, Président du CTDC et coordonnateur du Point focal national du Burundi, Bujumbura, Burundi ; Tel : +257 22 25 58 44 (direct), +257 22 25 58 42 (Secrétariat), +257 79 91 03 76 (mobile); Fax: +257 22 25 58 41; E-mail: kibesy@yahoo.fr

# Le marquage et la recherche de l'origine des armes à feu illégales : Un maillon essentiel dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites

By Francis Wairagu, Fonctionnaire chargé de la recherche et du genre au RECSA

## Introduction

Le Groupe d'experts gouvernementaux formé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Anan, définit la recherche de l'origine des armes comme "le suivi systématique à partir de la source, d'une ou de plusieurs armes illicites découvertes ou saisies sur le territoire d'un Etat (le fabricant ou le dernier importateur ou le dernier propriétaire légal selon le cas), en passant par les circuits d'approvisionnement, jusqu'au moment de leur déversement sur le marché illicite, pour en arriver finalement à la dernière personne ou groupe à les avoir possédées. La recherche de l'origine des armes illégales dépend avant tout du marquage de façon appropriée de chaque arme au moment de la fabrication et de l'importation au besoin, une documentation détaillée et des archives sur toutes les armes relevant de la compétence de l'Etat et l'échange d'informations et la coopération internationale entre les Etats, aussi bien avec les organisations internationales pertinentes."

Lors de la réception du rapport des experts, le Secrétaire Général a fait remarquer que "C'était évident que l'écrasante majorité des armes légères et de petit calibre commençaient leur cycle de vie comme des biens produits de façon légale. Cependant plusieurs de ces armes sont détournées vers des marchés illicites par des transferts illégaux, le vol ou l'inefficacité du contrôle de l'Etat. Dans ce contexte, la recherche de l'origine des armes légères et de petit calibre illicites devient un facteur essentiel de succès du combat mené dans le cadre de la prévention, la lutte et l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects."

## Le Plan d'action des NU (PoA) pour la prévention, la lutte et l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects

invite les Etats Parties à veiller à ce que les fabricants autorisés fassent un marquage approprié et fiable sur chaque arme légère et de petit calibre illicite (ALPC) comme faisant partie intégrante du processus de production. Ce marquage devrait comporter un numéro de série et des informations permettant d'identifier le fabricant et le pays d'origine de chaque arme. De telles informations permettront aux autorités d'un pays quelconque d'identifier et de rechercher l'origine de chaque arme.

**Le Protocole de Nairobi** définit la recherche de l'origine des armes comme "le suivi systématique des ALPC depuis le fabricant jusqu'à l'acheteur dans le but d'aider les Etats Parties à détecter et enquêter sur leur fabrication et leur trafic illicite. Les Etats Parties doivent donc avoir et conserver des dossiers d'ALPC de la sorte et des transactions qui s'y rapportent.



Exemples de matériel de marquage.

Les directives déjà élaborées par le RECSA en guise de meilleures pratiques en matière de conservation des archives, d'importation, d'exportation, et de transfert d'ALPC sont applicables en matière de recherche sur l'origine des armes illégales.

Le Protocole de Nairobi exige des Etats membres du RECSA de marquer chaque ALPC possédée par l'Etat au moment de la fabrication et de l'importation d'un signe unique permettant leur identification facile. De plus les Etats Parties s'engagent à avoir des dossiers sur les ALPC possédées légalement dans le pays (et celles possédées illégalement au cas où il en aurait) pendant au moins 10 ans. Ces informations doivent être gratuitement échangées en leur sein ou par l'intermédiaire du RECSA et des Point focaux nationaux afin de promouvoir des efforts conjoints de lutte contre le problème de la prolifération des ALPC.

## Importance de la recherche de l'origine des armes illégales

La recherche avec succès de l'origine des ALPC illégales forme un maillon essentiel des initiatives opérationnelles en cours dans le cadre de la lutte contre leur prolifération et leur utilisation pour mener des activités criminelles.

Les actions nationales et sous-régionales en cours pour rechercher avec succès des solutions au problème en Afrique sont handicapées par un manque de données vérifiables sur les origines des ALPC illicites. A moins que les institutions de répression des divers pays soient dotées de faits et de données leur permettant d'identifier ces sources, les armes illégales continueront de constituer une menace pendant encore un long moment.

De plus, une procédure opérationnelle

standard de recherche sur l'origine des ALPC illicites doit être mise en place pour orienter les institutions de répression.

Bien que de gros efforts soient de plus en plus déployés en matière de récupération des ALPC illégales au sein de la communauté internationale, on investit très peu dans la recherche de l'origine et des dysfonctionnements liés aux pertes, afin de comprendre et de trouver des solutions aux problèmes existants, ou d'établir un lien entre le lieu de la perte de contrôle ou de possession des armes spécifiques, et celui où elles ont été récupérées et/ou utilisées dans le cadre du crime ou de la violence.

Des leçons quelconques à tirer de ces expériences sont impossibles de nos jours, à cause du manque d'expertise en matière de recherche sur l'origine des ALPC illégales. Toutes informations quelconques glanées lors du processus sont rarement analysées ou utilisées pour d'autres actions de lutte contre le fléau des ALPC illégales.

La recherche sur l'origine des ALPC illégales est un déterminant essentiel dans le succès de la lutte contre la prolifération des ALPC illicites. Le processus vise à suivre tous les ALPC, identifier celles ayant servi à des activités criminelles et identifier et rechercher des solutions aux faiblesses du processus de contrôle.

## Efforts déployés dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique dans le cadre du renforcement des capacités nationales de marquage et de recherche sur l'origine des ALPC illégales

La formation et le renforcement des capacités en matière de tenue des

dossiers ont eu lieu aux niveaux des pays et de la région dans un certain nombre d'Etats membres du RECSA. De plus, afin d'améliorer les capacités de tenue des dossiers et de gestion des données dans les pays, le RECSA a acquis des ordinateurs pour chaque Etat membre en vue de faciliter la création de bases de données sur les ALPC relevant du contrôle de l'Etat.

Le RECSA s'est engagé dans un processus d'obtention de matériel de marquage à distribuer aux Point focaux nationaux. Le matériel devrait bien permettre aux pays de respecter le délai de décembre 2008 avant lequel toutes les ALPC en possession des diverses institutions étatiques auront été marquées.

Un atelier sur le marquage des armes est programmé pour début 2008 en vue de la formation des fonctionnaires pertinents de chaque pays sur l'utilisation du matériel. Une formation de suivi aura lieu dans chaque Etat membre. Chaque pays recevra deux matériels pour commencer – l'un pour la Police, et l'autre pour l'Armée. Leur nombre se verra augmenter au fur et à mesure de la disponibilité des fonds.

## Conclusion

Le marquage et la recherche sur l'origine des ALPC illégales sont des éléments essentiels en matière de lutte contre la prolifération des ALPC illicites. Le RECSA, fonde l'espoir, au nom des Etats membres, d'un instrument mondial bien élaboré pour orienter le processus.

L'objectif visé, en tant qu'organisme intergouvernemental ayant pour mandat la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux sur les armes légères, est de veiller à ce que la région demeure à l'avant-garde en matière de respect de ses engagements.

## Membres du personnel

Le RECSA voudrait faire ses adieux aux membres du personnel suivants qui ont quitté l'organisation :

- M. Oyugi Onono Quirinus, Responsable par intérim de la Planification et des Opérations
- M. Isae Bagabo, Responsable par intérim de la Communication et des Relations publiques
- Nelly Wang'ang'a, Responsable par intérim de l'approvisionnement et de l'administration

... et souhaiter la bienvenue au personnel nouvellement recruté :

- Ambassadeur Midonzi Tharcisse, Secrétaire exécutif adjoint
- Godfrey Bagonza, Responsable de l'approvisionnement et de l'administration
- Francis Wairagu, Chargé de la recherche et du genre
- Barbara Munube, Chargée des affaires juridiques/législatives
- Angela Baiya-Wadeyua, Responsable de la Communication et des Relations publiques
- Judith Avunah, Assistant administratif/ Secrétaire
- Belinda Kobek, Réceptionniste/ Assistant administratif Secretary

## Adresse de contact des coordonnateurs des Points focaux nationaux

### 1. RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

OCP1 Sylvestre Kibeceri  
Coordonnateur PFN  
**BUJUMBURA**  
Tel: (257) 79 249269 (Res.)  
Fax: (257) 79 910376  
E-Mail: kibesy@yahoo.fr

### 2. RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Lt. Col. Omar Houssein Hassan,  
Coordonnateur PFN & Directeur du CID,  
P.O.Box 4239,  
**DJIBOUTI.**  
Tel: (253) 350175, (253) 355429 (Res.),  
(253) 810990 (Mobile)  
Fax: (253) 353442  
E-mail:mdos@intnet.dj or  
omarhassandjib@yahoo.fr

### 3. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Mr. Albert Simabatu Memy  
Coordonnateur PFN,  
Ministère des Affaires Etrangères & de la Coopération Internationale  
**KINSHASA**  
Tel: (243) 9923171, (243) 814513634,  
Fax: (243) 880 2368  
E- Mail: simabatumemy@yahoo.fr

### 4. ETAT D'ERYTHREE

Major Kiflemarian Woldeghiorghis  
Woldemariam  
Coordonnateur PFN  
P.O. Box: 1223  
**ASMARA**  
Fax: 291 – 1 – 117020  
Tel: (291) 1115194/1127799  
E- mail : kifwol@yahoo.com  
Teumezghi Tesfa,  
Tel: (291) 4443165/449758/0721646  
931

### 5. RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ÉTHIOPIE

Deputy Commander Yamane's Gessesew  
The Federal Police Commission  
Coordonnateur PFN  
P.O. Box 29507,  
**ADDIS ABABA.**  
Tel: (251) 11 553 7527 (dir), (251) 11 5512744 Ext.266,  
(251) 91 1894246 ( Mobile )  
Fax :( 251) 1 519757  
E-Mail:gessesew@yahoo.com

### 6. RÉPUBLIQUE DU KENYA

Mr. Peter Eregae  
Coordonnateur PFN  
Kenya Police Force,  
P.O. Box 30150  
**NAIROBI.**  
Tel: (254) 0722294327 (Mob.) (254) 20 244688  
Fax: (254) 20 244688  
E-Mail:Focal.point@aridland.go.ke

### 7. RÉPUBLIQUE DU RWANDA

Supt. Eric Kayiranga  
Police National du Rwanda  
Coordonnateur PFN  
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité  
P.O. Box: 6304  
**KIGALI**  
Tel. / Fax : (250) 583568  
Mobile: (250) 08311488  
E- Mail: kayirec70@yahoo.fr

### 8. RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES

Chief Supt. Ernest Quatre  
Seychelles Police Force  
Coordonnateur, PFN  
P.O. Box: 46  
**VICTORIA**  
Tel: (248) 288000,  
Fax: (248) 22412/322005  
Mobile: (248) 722056  
E-Mail : compol@seychelles.net

### 9. GOUVERNEMENT DE TRANSITION DE DE LA REPUBLIQUE FÉDÉRALE SOMALIA

Brig.Gen. Bashir Jama  
Commissaire adjoint  
Coordonnateur, PFN  
Tel: +252 5986364/252 15590183  
E-Mail: recsa.PFNsomalia@yahoo.com /sompolice@yahoo.co.ke

### 10. RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

Col. Abdel Aziz Malik Mohamed Ahmed  
General Criminal Investigation – Forensic Lab.,  
Coordonnateur PFN,  
P.O. Box 981,  
**KHARTOUM.**  
Tel: (249) 11272669, (249) 0912665909 (Mobile)  
Fax: (249) 183283798  
Email:Abdelazizmalik57@hotmail.com

### 11. RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

SAPC Mr. Dominic W. Hayuma,  
Deputy Director, Criminal Investigation Department (CID)  
Tanzania Police Force  
Coordonnateur, PFN  
P.O. Box 9093,  
**DAR-ES-SALAAM.**  
Tel: (255) 22 2118223, (255) 22 2132252  
Fax: (255) 22 2113613, (255) 22 2118223  
E- Mail : dhayuma@hotmail.com

### 12. RÉPUBLIQUE DE L'OUGANDA

CP Richard Nabudere  
Uganda Police Force  
Coordonnateur PFN  
P. O. Box 7181,  
**KAMPALA.**  
Tel:(256) 41 4252091  
Fax:(256) 41 252093  
Mobile: (256) 712667720  
E-Mail:naburich@yahoo.co.uk/  
Genpol25@utlonline.co.ug

# RECSA



## *Coopération pour le Désarmement*

© RECSA 2008

Les articles contenus dans ce bulletin pourraient être reproduits pour des buts non lucratif à moins que cela soit autrement indiqué. Prière de citer le RECSA et veuillez nous envoyer une copie de cette reproduction.

### **Publications et site Internet**

D'autres publications du RECSA peuvent être téléchargées à partir de l'adresse suivante [www.recsasec.org](http://www.recsasec.org). Des imprimés sont disponibles sur demande par courrier e-mail adressé à [info@recsasec.org](mailto:info@recsasec.org)

### **Nos contacts**

PO Box 7039, 00200 Nairobi, Kenya; Tel: 254-20-3877456/3876203/3876023; Fax: 254-20-3877397; Email: [info@recsasec.org](mailto:info@recsasec.org); Website: [www.recsasec.org](http://www.recsasec.org)

**Note d'éclaircissement:** Dans la parution No. 3 de la version anglaise de ce bulletin, nous avons mentionné que le RECSA a intégré ses nouveaux locaux le 3 avril 2004. La date correcte